

*L'ajournement*

Toutefois, ce qu'on recommande ce soir, à mon avis, serait tout à fait discriminatoire dans la mesure où il serait difficile d'accorder à une certaine catégorie d'employés agricoles une exemption de \$600 aux fins de l'inscription sur les formules T-4 et de justifier en même temps une telle exemption aux employeurs de travailleurs occasionnels dans d'autres industries où les cotisations du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-chômage doivent être déduites de leurs traitements et salaires sans exemption aucune.

En outre, la loi actuelle de l'impôt sur le revenu exige qu'on déclare sur les formules T-4 tout montant supérieur à \$250, ou lorsqu'un impôt, ou encore des cotisations au RPC ou à la caisse d'assurance-chômage ont été déduits, tout montant versé comme revenu provenant d'un emploi. En modifiant le niveau des montants qu'on est tenu de déclarer, comme le propose le député, et ce pour tous les travailleurs, nous réduirions considérablement le montant des recettes fiscales. Il est proposé que les limites s'appliquent à tous les employés si le gouvernement veut éviter de se faire accuser de partialité dans l'application des impôts.

J'ai fait allusion, au début, au fait que je tiens ces conseils du ministère du Revenu national. Bien entendu, si le député présente des instances au ministre, celui-ci les prendra sûrement en considération.

L'ENVIRONNEMENT—LA TENEUR EN AMIANTE DE L'EAU DES GRANDS LACS—DEMANDE D'ENQUÊTE PAR LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

**M. Paul E. McRae (Fort William):** Madame l'Orateur, je prends la parole pour traiter d'une question que j'ai posée au ministre suppléant des affaires extérieures la semaine dernière, au sujet de la Commission mixte internationale. J'espère que cette dernière fera une enquête plus poussée sur toute la question des fibres d'amiante dans le lac Supérieur, notamment dans la région de Thunder Bay.

● (2200)

L'analyse du nombre de fibres dans les eaux du port et dans l'eau potable de Thunder Bay a donné trois résultats différents. Ces résultats sont les suivants: La Commission des ressources en eau de l'Ontario a fait récemment une analyse qui a révélé la présence de .08 ou 800,000 particules de fibres d'amiante par litre; l'Université Lakehead a fait une analyse semblable qui a permis de dénombrer 12 à 15 millions de fibres par litre, environ cinq fois plus; l'Université McMaster a fait les mêmes analyses et a obtenu des résultats comparables à ceux de l'Université Lakehead.

En 1973, la même Commission des ressources en eau de l'Ontario avait dénombré .08 ou 800,000 particules par litre. En 1973, les recherches ont donné quatre séries de résultats qui variaient de .06 ou 600,000 particules à 12 millions de particules par litre.

Il est très important pour notre santé que nous sachions exactement ce qu'il en est, car les résultats varient beaucoup, allant de .06 ou 600,000 particules à 12 millions de

[M. Cullen.]

particules par litre, et que cela fait une différence du point de vue sanitaire.

Des concentrations d'environ 7 millions à 8 millions de particules par litre peuvent être très dangereuses, et il importe, je pense, d'obtenir des résultats précis auprès de la Commission mixte internationale ou du Centre canadien d'études sur les eaux intérieures.

La plupart des analyses faites par la Commission des ressources en eau de l'Ontario ont été dirigées par le Conseil de recherches de l'Ontario, organisme financé par l'industrie privée, et notamment la Public Steel, qui possède l'usine Taconite laquelle rejette dans le lac Supérieur certains résidus contenant de l'amiante, et il est également financé par le gouvernement de l'Ontario.

Il existe deux types de fibres d'amiante, l'Amphilab et la Chrisotile. Apparemment les fibres Amphilab sont semblables à celles de la taconite à Silver Harbour où l'on rejette de l'amiante dans le lac Supérieur. Ces fibres de type Amphilab semblent particulièrement dangereuses. Selon les Universités Lakehead et McMaster, les résultats obtenus à Thunder Bay à ce moment-là sont semblables à ceux qui ont été obtenus à Duluth, et la ville de Duluth a prévenu ses habitants qu'ils ne devaient pas boire l'eau du robinet.

Baucoup d'indices permettent de conclure que des concentrations de fibres d'amiante de l'ordre de celles qui sont constatées, suivant les Universités Lakehead et McMaster, peuvent avoir des conséquences très graves, et notamment provoquer des carcinomes, c'est-à-dire des cancers. On estime qu'au Japon, par exemple, le taux élevé des cancers de l'estomac est peut-être dû à l'ingestion de quantités importantes de riz contenant du talc, lequel contient de l'amiante.

Je demande au gouvernement de faire trois ou quatre choses. D'abord, effectuer une étude sérieuse pour connaître exactement la situation, et découvrir les concentrations exactes de fibres. Ces concentrations varient en fonction du temps, du vent, de la marée, etc. Il va falloir établir des normes, et là-dessus nous retardons sur les États-Unis.

Je demande aussi au gouvernement, comme je l'ai déjà fait, de se reconnaître une certaine vocation à intervenir, à cause de la situation géographique de nos lacs intérieurs et des Grands lacs, et du fait que beaucoup d'indices permettent de croire que les fibres arrivent dans ces eaux par l'effluent de l'usine de taconite implantée à Silver Harbour, du côté américain. Je demande d'autre part au gouvernement d'entreprendre un effort concerté, par la voie du Conseil national de recherches—et je pense que la CMI a fait de même—pour en déterminer les répercussions possibles, et pour établir les concentrations tolérables de fibres d'amiante dans nos eaux.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

**M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Madame l'Orateur, je tiens en premier lieu à remercier le député de Fort William (M. McRae) pour avoir soulevé ce soir cette importante question. Je comprends les préoccupations que lui causent les rapports alarmants qui ont paru récemment.